



## Tribunal Russell pour le Brésil. Le coup d'Etat condamné par le Tribunal international pour la Démocratie au Brésil.

Par [Intal](#)

Mondialisation.ca, 01 août 2016

[intal.be](http://intal.be)

Région : [Amérique latine & Caraïbe](#)

Thème: [Loi et Justice](#)

Le 19 et 20 juillet 2016, la ville de Rio de Janeiro accueillait un procès symbolique sur le coup d'Etat en cours au Brésil suite à la procédure d'impeachment de la présidente Dilma Rousseff.

A l'initiative des mouvements sociaux brésiliens, des experts internationaux en provenance du Mexique, de France, d'Italie, d'Espagne, du Costa-Rica, d'Argentine, de Colombie et des Etats-Unis se sont réunis mardi pour juger de la nouvelle forme de coup d'Etat au Brésil.

Il existe des précédents. Pendant la guerre du Vietnam, Bertrand Russell a créé un tribunal en Suède, en 1966, pour condamner la guerre. Ensuite, il y a eu deux autres tribunaux Russell, à Rome, en 1974, pour discuter des questions de l'Amérique latine. Les coups d'Etat au Chili, au Brésil et en Argentine ont été statués. Au Tribunal Russell sur l'Amérique latine, par exemple, étaient présents [les auteurs] Julio Cortazar, Gabriel Garcia Marquez et Jose Saramago. Il s'agissait de prendre position contre les coups de l'Argentine, du Chili et du Brésil. Ce sont donc des Tribunaux d'opinion (non valable d'un point de vue juridique), dans lequel plusieurs intellectuels prennent position sur les questions politiques pertinentes.

Le Président a demandé aux jurés de se prononcer sur les points suivants:

a) la procédure d'impeachment de la Présidente de la république tel que traité par le Congrès National, viole-t-elle la constitution?

b) la procédure d'impeachment, sans apporter la preuve de l'acte de délit de responsabilité par la présidente de la République, se caractérise - elle par un coup parlementaire ?

c) Au cours de la procédure d'impeachment, les clauses constitutionnelles avec appui de la Convention Américaine des Droits de l'Homme (Pacte de San José de Costa Rica), a-t-elle été violée?

d) la procédure d'impeachment, doit-elle être déclarée comme nulle et par conséquent tous ses effets ?

Dans la première session du procès, tenue le mardi, les témoins ont comparu devant le tribunal et le ministère public et la défense ont présenté leurs arguments.

Les jurés ont répondu à l'unanimité « oui » aux quatre questions, et déclarent la procédure d'impeachment de la Présidente de la République, avalisée par la Chambre des députés et du Sénat fédéral, en violation de tous les principes démocratiques et d'ordre constitutionnel au Brésil.

Le terme de « Coup d'Etat », tel que défini par les sciences politiques est donc la terminologie qui caractérise la procédure qui a amené à la destitution de la présidente Dilma Russeff.

Selon le président du Tribunal, Juarez Tavares, l'intérêt d'un tel tribunal permet d'élargir le débat au niveau international car le Brésil traverse une phase importante de son histoire démocratique dans l'indifférence la plus totale. Il met également en avant le rôle des mouvements sociaux dans la lutte pour la démocratie au Brésil, largement occulté et manipulé par les médias de masse en Europe et ailleurs.

La source originale de cet article est [intal.be](http://intal.be)  
Copyright © [Intal](http://intal.be), [intal.be](http://intal.be), 2016

---

Articles Par : [Intal](http://intal.be)

**Avis de non-responsabilité** : Les opinions exprimées dans cet article n'engagent que le ou les auteurs. Le Centre de recherche sur la mondialisation se dégage de toute responsabilité concernant le contenu de cet article et ne sera pas tenu responsable pour des erreurs ou informations incorrectes ou inexactes.

Le Centre de recherche sur la mondialisation (CRM) accorde la permission de reproduire la version intégrale ou des extraits d'articles du site [Mondialisation.ca](http://Mondialisation.ca) sur des sites de médias alternatifs. La source de l'article, l'adresse url ainsi qu'un hyperlien vers l'article original du CRM doivent être indiqués. Une note de droit d'auteur (copyright) doit également être indiquée.

Pour publier des articles de [Mondialisation.ca](http://Mondialisation.ca) en format papier ou autre, y compris les sites Internet commerciaux, contactez: [media@globalresearch.ca](mailto:media@globalresearch.ca)

[Mondialisation.ca](http://Mondialisation.ca) contient du matériel protégé par le droit d'auteur, dont le détenteur n'a pas toujours autorisé l'utilisation. Nous mettons ce matériel à la disposition de nos lecteurs en vertu du principe "d'utilisation équitable", dans le but d'améliorer la compréhension des enjeux politiques, économiques et sociaux. Tout le matériel mis en ligne sur ce site est à but non lucratif. Il est mis à la disposition de tous ceux qui s'y intéressent dans le but de faire de la recherche ainsi qu'à des fins éducatives. Si vous désirez utiliser du matériel protégé par le droit d'auteur pour des raisons autres que "l'utilisation équitable", vous devez demander la permission au détenteur du droit d'auteur.

Contact média: [media@globalresearch.ca](mailto:media@globalresearch.ca)